Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260108-DCM_04_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 08 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 20 décembre 2025

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Mélina LEFEUVRE, M. Frédéric GARCIA, M. Olivier LUCE, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Olivier DAVENEL, Mme Catherine KINDROZ, Mme Carole HEMERY, Mme Pauline REQUINTEL, M. Bernard DANIEL, Mme Carole THOUAULT, M. Michel THOUAULT

Excusés: Mme Sylvie ROUSSIN, Mme Hélène BRIGNOU, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : Mme Sylvie ROUSSIN donne pouvoir à M. Bernard PIEDVACHE, Mme Hélène BRIGNOU donne pouvoir à Mme Carole THOUAULT.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARCIA

04-2026 Urbanisme : Cession du chemin rural « Les Quatre Vents » suite à enquête publique

M. DANIEL Bernard et M. DAVENEL Olivier, réintègrent la salle.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une démarche de cession du chemin rural situé « Les Quatre Vents » a été engagée suivant délibération n°42-2025 du 05/05/2025. Une enquête publique était nécessaire pour valider ou non la démarche. Celle-ci s'est déroulée du 2 octobre au 8 novembre 2025 par Madame LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, commissaire-enquêteur.

Les conclusions et avis du commissaire enquêteur sont les suivants :

«*Je considère que l'information a été faite de manière correcte et que l'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante.*

Je considère que ***la demande est justifiée par l'usage****. Pour le chemin des Quatre Vents, il n'y a pas d'inconvénients pour les propriétaires riverains, ni pour les randonneurs. La protection des haies doit être affirmée, au moyen de clauses environnementales pour les Quatre Vents. Par ailleurs, la création d'un groupe de travail chemin serait de nature à impliquer l'ensemble des habitants de la commune intéressés et impliqués pour la gestion et la création de chemins.*

En conséquence, j'émets ***un avis favorable*** *à la demande d'aliénation du chemin Les Quatre Vents. Je recommande une vigilance particulière pour les haies localisées en bordure du chemin, avec si possible un classement loi paysage avant cession et/ou l'intégration de clauses environnementales dans les actes de cession ».*

Il est proposé aux Conseillers municipaux de valider cette enquête publique et d'autoriser la cession du chemin rural Les Quatre Vents à M. JOSSE Aurélien. Un bornage sera nécessaire. Monsieur le Maire rappelle que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE les conclusions de l'enquête publique relative à ce dossier de cession du chemin rural Les Quatre Vents qui donne un avis favorable à cette vente ;**
- **ACCEPTE de céder après bornage le chemin rural à M. JOSSE Aurélien ;**
- **DIT que le frais de bornage et notariés sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 09/01/2026

Le Secrétaire de séance
Frédéric GARCIA

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE